



## Bulletin 2 ou 3 pour les enfants majeurs des assistantes maternel

Par **geugeu**, le **11/07/2008** à **15:08**

je suis assistante maternelle agréée.  
je vais devoir faire mon renouvellement d'agrément l'année prochaine. Je dois faire la demande pour un bulletin n°2me concernant. Mais en plus, maintenant, ils demandent un bulletin pour les enfants majeurs résidant chez moi et le conjoint. Mais je ne sais pas si il s'agit du bulletin n°2 ou n°3 pour mes enfants quelqu'un peut il me renseigner? d'avance merci

Par **Tisuisse**, le **11/07/2008** à **23:27**

De quels bulletin s'agit-il ? des bulletins scolaires ?

Par **Patricia**, le **11/07/2008** à **23:50**

Si c'est l'extrait de casier, pour les administrations ou fonction publique c'est le n° 2  
Le 1 est réservé aux autorités judiciaires  
Pas de n° 3 des personnes morales. Condamnations emprisonnements pour crimes ou délits.  
Seule la personne condamnée peut le demander.

Par **geugeu**, le **12/07/2008** à **07:48**

je parlais des bulletins du casier judiciaire bulletin numéro 2 ou 3